



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JANVIER 2021**

Compte-rendu affiché le 22 janvier 2021

Ordre du jour :

1. Modification du tableau annexe des indemnités des élus 2020-2026
2. Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Regroupement des deux écoles René Brossard et construction d’une cuisine collective – Avant-Projet Définitif
3. Débat d’Orientations Budgétaires – Exercice 2021
4. Communes déléguées de la Chapelle sur Oudon, Noyant-la-Gravoyère et Nyoiseau – Convention de gestion des ouvrages d’art avec le Département
5. Avis sur la demande d’enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour
6. Commune déléguée de Nyoiseau – Convention de servitude avec le SIEMML pour une desserte individuelle
7. Commune déléguée du Bourg d’Iré – Approbation de la vente des anciens Ateliers Bruneau à M et Mme LEROUEIL
8. Création d’un poste de régisseur en Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CAE) dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Questions diverses

Conseil Municipal du 21 janvier 2021 à 20h30

Secrétaire de séance : Mme MOULLIERE Sandrine

Liste des pouvoirs écrits :

Mme RUELLO Nathalie a donné pouvoir à Mme MARSAIS Thérèse
Mme GATINEAU Emilie a donné pouvoir à M CHAUVIN Bruno
Mme ROBERT Gaëlle a donné pouvoir à M GASTINEAU Christophe
Mme PROUST Mélanie a donné pouvoir à Mme BOURDAIS Marie-Paule
M FOURNIER Daniel a donné pouvoir à M MECHINEAU Christian
Mme MAUGAIS Sihame a donné pouvoir à Mme DANJOU Anne

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués votants : 68

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 17 décembre 2020

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Hubert	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
LEFORT	André	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine	1			
RETIER	Daniel	1			
GROSBOIS	Marie- Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal	1			
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BESNIER	Loïc	1			
FREMY	Didier	1			
RUELLO	Nathalie		1	1	MARSAIS Thérèse
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line	1			
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie	1			
ABELARD	Isabelle	1			
DODIER	Maité	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
FOLLIARD	Loïc	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie		1	1	CHAUVIN Bruno
ROBERT	Gaëlle		1	1	GASTINEAU Christophe
GROSBOIS	Mélanie	1			
JACOB	Emilie	1			
RUAU	Manuela	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
BOIVIN	Aurélié	1			
RAYE VILLERME	Laura	1			
PROUST	Mélanie		1	1	BOURDAIS Marie-Paule
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel		1	1	MECHINEAU Christian
MECHINEAU	Christian	1			
DE BOURNET	Anne-Françoise	1			
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal	1			
DUSSEAU	Blandine	1			
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGAIS	Sihame		1	1	DANJOU Anne
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		62	7	6	

Point n°1 : Modification du tableau annexe des indemnités des élus 2020-2026

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Par délibérations (n°2020-97 et 2020-98) en date du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé les montants des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un poste de conseiller municipal délégué sur le territoire de la commune nouvelle, par arrêté en date du 23 décembre 2020.

Madame le Maire propose que ce nouveau conseiller municipal délégué perçoive les indemnités telles que définies en séance du 28 mai 2020. Aussi, elle propose de modifier le tableau annexé aux délibérations précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-20 à 24, ainsi que l'article L2113-8,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU les délibérations n°2020-97 et n°2020-98, en date du 28 mai 2020, fixant les montants des indemnités des élus de Segré-en-Anjou Bleu et son tableau récapitulatif en annexe,

VU la création d'un poste de conseiller municipal délégué par arrêté en date du 23 décembre 2020,

APPROUVE les modifications du tableau récapitulatif ci-dessous :

Elus Maire SEAB + adjoints SEAB

	Poste occupé	Strate démographique	Montant	Majoration 1 Chef-lieu d'arrt	Majoration 2 DSU	Montant total
Geneviève COQUEREAU	Maire	entre 10 000 et 19 999	1 905,81 €	381,16 €	733,00 €	3 019,97 €
Gilles GRIMAUD	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Marie-Paule BOURDAIS	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Claude ANNONIER	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Carine CHAUVEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Joseph GALON	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Sandrine MOULLIERE	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Dominique LARDEUX	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Colette ROMANN	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Olivier CHAUVEAU	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
Irène THIERRY	Adjoint	entre 10 000 et 19 999		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Poste occupé	Strate démographique	Montant	Majoration 1 Chef-lieu d'arrt	Majoration 2 DSU	Montant total
Jean-Olivier BOUVET	Adjoint	entre 10 000 et 19 999	894,56 €	178,91 €	178,91 €	1 252,39 €
André LEFORT	Conseiller délégué		291,71 €	58,34 €	58,34 €	408,39 €
Michel BESNIER	Conseiller délégué		291,71 €	58,34 €	58,34 €	408,39 €
TOTAL			11 434,84 €	2 286,97 €	2 638,81 €	16 360,61 €

Elus Mairies déléguées

	Nom de la commune	Population totale au 1/01/2020	Strate démographique	Montant indemnité maire délégué	Montant retenu Proposition
Christophe GASTINEAU	Aviré	508	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Hubert BOULTOUREAU	Bourg d'Iré	921	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Jean-Claude GRANIER	La Chapelle sur Oudon	632	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Pierre-Marie HEULIN	Châtellais	672	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Olivier CHAUVEAU	La Ferrière de Flée	361	- 500 habitants	991,80 €	
Pierre ROCHEPEAU	L'Hôtellerie de Flée	523	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Dominique PELLUAU	Louvaines	504	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Irène THIERRY	Marans	587	entre 500 et 999	1 567,43 €	1 567,43 €
Sandrine MOULLIERE	Montguillon	244	- 500 habitants	991,80 €	
Daniel BROSSIER	Noyant la Gravoyère	1878	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Denis BELIER	Nyoseau	1436	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Thérèse MARSAIS	Sainte Gemmes d'Andigné	1507	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Nicolas CHERE	Saint Martin du Bois	1026	entre 1 000 et 3 499	2 006,93 €	2 006,93 €
Marie-Paule BOURDAIS	Saint Sauveur de Flée	326	- 500 habitants	991,80 €	
Bruno CHAUVIN	Segré	7263	entre 3 500 et 9 999	2 139,17 €	2 139,17 €
TOTAL		18 388		24 114,28 €	21 138,89 €

DIT que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour : 54

Contre : 2 FOURNIER Daniel (pouvoir exercé par MECHINEAU Christian), MECHINEAU Christian

Abstentions : 12 RETIER Daniel, RONCIN Joël, RUELLO Nathalie (pouvoir exercé par MARSAIS Thérèse), BIANG NZIE Patrick, CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°2 : Commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère – Regroupement des deux écoles René Brossard et construction d’une cuisine collective – Avant-Projet Définitif

Présentation : Claude ANNONIER

Proposition de délibération

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l’Avant-Projet Définitif pour les travaux de regroupement des écoles René Brossard et de la construction d’une cuisine collective sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère dont le coût prévisionnel des travaux s’élève à 2 852 530 € H.T.

Travaux Ecole et chaufferie bois :	2 031 950 € HT
Travaux Restauration :	672 380 € HT
Travaux Chaufferie bois :	64 200 € HT
Travaux Panneaux Photovoltaïque :	<u>84 000 € HT</u>
Soit total travaux :	2 852 530 € HT

Monsieur l’Adjoint au Maire propose d’approuver l’Avant-Projet Définitif.

Par ailleurs, il sollicite l’autorisation de déposer une demande d’autorisation d’urbanisme correspondante au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l’Avant-Projet Définitif pour les travaux de regroupement des écoles René Brossard et de la construction d’une cuisine collective sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère dont le coût prévisionnel des travaux s’élève à 2 852 530.00 € H.T.

Travaux Ecole et chaufferie bois :	2 031 950 € HT
Travaux Restauration :	672 380 € HT
Travaux Chaufferie bois :	64 200 € HT
Travaux Panneaux Photovoltaïque :	<u>84 000 € HT</u>
Soit total travaux :	2 852 530 € HT

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer une demande d’autorisation d’urbanisme correspondante au projet,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	59	
Contre :	6	FOURNIER Daniel (pouvoir exercé par MECHINEAU Christian), MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par DANJOU Anne)
Abstentions :	3	DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°3 : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2021

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe aux finances présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 et commente les documents distribués.

Ce rapport présente les éléments suivants :

- Une analyse rétrospective et prospective de la section de fonctionnement avec :
 - Une évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - Une synthèse des recettes et dépenses et l'évolution de la CAF brute et nette
- les budgets annexes
- l'investissement
- l'état de la dette
- les perspectives financières

Les perspectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

Sur la période 2021-2026 :

- Maintien du niveau d'endettement
- Pas de hausse de la fiscalité
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Incertitude liée au recours de la DGF
- Enjeu du pacte fiscal avec Anjou Bleu Communauté
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement autour de 6 500 000 € par an

Pour 2021 :

- Capacité d'autofinancement brute à 4 015 000 €
- Capacité d'autofinancement nette à 1 865 000 €
- Montant d'investissements d'environ 7 500 000 €
- Autofinancement de 2 200 000 €
- Emprunt maximum de 2 500 000 €

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Point n°4 : Communes déléguées de La Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère et Nyoiseau – Convention de gestion des ouvrages d’art avec le Département

Présentation : Joseph GALON

Proposition de délibération

Monsieur l’Adjoint au Maire indique que le Département assure, en pratique, la surveillance et la gestion des ouvrages d’art construits dans le cadre d’un rétablissement de voies communales surplombant une route départementale construite par le département.

Par une jurisprudence constante, les ouvrages d’arts appartiennent au propriétaire de la voie portée et font partie de son domaine public. En l’absence de convention, cela revient à considérer que la commune se trouve gestionnaire des ouvrages d’art qui supportent des voies communales, qui franchissent la route départementale.

Pour éviter toute ambiguïté, la présente convention fixe les conditions de gestion entre les collectivités concernées.

Le tableau suivant recense les ouvrages d’arts établis à l’initiative du Département sur le territoire de la commune de Segré en Anjou Bleu qui surplombe une voie communale :

Nom et type D’ouvrage d’art	Voie portée	Voie franchie	Propriétaire de l’ouvrage
PS3 de Bouju Segré en Anjou Bleu La Chapelle sur Oudon Ref : D775-pr026-1	VC de Bouju	RD775	Commune
PS2 du Soussis Segré en Anjou Bleu La Chapelle sur Oudon Ref : D775-pr027-1	VC du Soucis	RD775	Commune
PS1 du demi-échangeur du Ponceau Segré en Anjou Bleu La Chapelle sur Oudon Ref : D775-pr028-1	VC de la Devanssaye	RD775	Commune
Pont de Bois II Segré en Anjou Bleu Nyoiseau Ref : D775-pr036-1	VC les Friches	RD775	Commune
PS5 de St Blaise Segré en Anjou Bleu Noyant la Gravoyère Ref : D775-pr039-1	VC St Blaise	RD775	Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de gestion des ouvrages d’art à passer avec le Département de Maine-et-Loire,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°5 : Avis sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 03 décembre 2020, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du samedi 2 janvier au samedi 30 janvier 2021, concernant la demande d'enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour, dont le siège est situé au lieu-dit Valencour à Erdre-en-Anjou (commune déléguée de Gené).

Il s'agit d'autoriser l'extension d'un atelier bovins à l'engraissement, l'abandon de la partie naissance sur le site de Valencour, l'aménagement de constructions existantes et la mise à jour du plan d'épandage.

La commune de Segré-en-Anjou Bleu étant concernée par le plan d'épandage sur ses communes déléguées de Marans et La Chapelle sur Oudon, elle doit, à ce titre, formuler un avis sur ce projet.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avis de la commission environnement, d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par le GAEC Valencour, dont le siège est situé au lieu-dit Valencour à Erdre-en-Anjou (commune déléguée de Gené), en vue d'exploiter un élevage de 550 bovins à l'engraissement, et la mise à jour du plan d'épandage d'une surface supplémentaire de 108 ha, portant la SAU à 390 hectares.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 03 décembre 2020,

VU l'avis de la commission environnement en date du 12 janvier 2021,

EMET un avis favorable sur la demande présentée par le GAEC Valencour dont le siège est situé au lieu-dit Valencour à Erdre-en-Anjou (commune déléguée de Gené), en vue d'exploiter un élevage de 550 bovins à l'engraissement, et la mise à jour du plan d'épandage d'une surface supplémentaire de 108 ha, portant la SAU à 390 hectares.

Vote du Conseil :

Pour :	56	
Contre :	11	HEULIN Pierre-Marie, CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel (pouvoir exercé par MECHINEAU Christian), MECHINEAU Christian, DE BOURNET Anne-Françoise, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DE LA SALMONIERE Raphaël
Abstention :	1	LARDEUX Marie-Agnès

Point n°6 : Commune déléguée de Nyoiseau – Convention de servitude avec le SIEML pour une desserte individuelle

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude à passer avec le SIEML pour une desserte individuelle située Bois de la Vigne, sur les parcelles 472B et 473B, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Nyoiseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec le SIEML pour une desserte individuelle située Bois de la Vigne, sur les parcelles 472B et 473B, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Nyoiseau.

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°7 : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Approbation de la vente des anciens Ateliers Bruneau à Monsieur et Madame LEROUÉIL

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué rappelle que la commune déléguée du Bourg d'Iré avait acquis en 2016 les terrains et le bâtiment des anciens ateliers Bruneau, dont l'activité était la vente et la réparation de machines agricoles, situés au lieu-dit Les Mesliers de la Douve, pour une valeur de 100 000 €, hors frais d'actes.

La superficie totale de la parcelle cadastrée section 0370B n°997 s'élève à 8 000 m², sur laquelle sont implantés environ 1 800m² de locaux d'activité de type atelier relais /bâtiment artisanal à rénover comprenant une partie bureaux très dégradée, des espaces magasin / atelier/ stockage.

M. et Mme Leroueil ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de ce bien, en vue d'y assurer une activité d'hivernage de véhicules d'une part, et de location à une entreprise de paysagiste d'autre part.

Considérant le souhait de la commune de conserver une partie des terrains notamment à l'arrière du bâtiment (côté Est) pour permettre la vente d'un lot supplémentaire à destination d'activité, une offre à hauteur de 85 000 € hors frais d'acte a été transmise par M. et Mme Leroueil en vue d'acquérir la parcelle cadastrée « b » sur le plan ci-joint, en attente du numéro cadastral définitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des domaines en date du 17 novembre 2020,

APPROUVE la vente du site des anciens ateliers Bruneau, situés Les Mesliers de la Douve – Le Bourg d'Iré – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, correspondant à la parcelle cadastrée « b » sur le plan ci-joint, en attente du numéro cadastral définitif, représentant une surface estimée à 5 504m² comprenant des locaux d'activité d'une surface estimée à 1 800m², au prix de 85 000 euros,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Maître BEGAUDEAU, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°8 : Création d'un poste de régisseur en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les conditions suivantes :

Cinéma : emploi de régisseur

-1 poste CAE à temps complet (35/35^{ème}) pour une durée de 12 mois,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu la circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie autonome du cinéma en date du 7 décembre 2020,

DECIDE de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les conditions suivantes :

Cinéma : emploi de régisseur

-1 poste CAE à temps complet (35/35^{ème}) pour une durée de 12 mois,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois et, le cas échéant, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois,

DECIDE que la rémunération sera calculée par référence au taux horaire du SMIC,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, le contrat ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de chaque exercice.

Vote du Conseil : Unanimité

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>
<u>2020-391</u>	<p>Objet : marché de travaux de mise en sécurité électrique du bâtiment centrale 7 sur la commune déléguée de Nyoiseau</p> <p>Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SDEL ENERGIS ANGERS, chemin du bocage - ZI de la Violette - BP 50127 - 49243 AVRILLE Cedex, pour le marché de travaux de mise en sécurité électrique du bâtiment Centrale 7 sur la commune déléguée de Nyoiseau, pour un montant total de 93 000.00 € HT.</p>
<u>2020-412</u>	<p>Objet : Modification des modalités de commission de l'entreprise France Billet pour la vente de billetterie en ligne</p> <p>Conditions : approbation du contrat à intervenir avec l'entreprise France Billet, les Mercuriales, 40 Rue Jean Jaurès, 93170 BAGNOLET pour le calcul de la commission de la billetterie en ligne.</p> <p>La grille en vigueur actuellement est celle-ci :</p> <p>Prix du billet jusqu'à 24.99 € = 2,00 €</p> <p>Prix du billet de 25 € à 29,99 € = 2,20 €</p> <p>Prix du billet de 30 € à 44,99 € = 2,50 €</p> <p>Prix du billet de 45 € à 54,99 € = 3,00 €</p> <p>Prix du billet de 55 € à 64,99 € = 3,50 €</p> <p>Au-dessus de 100 €, nous consulter</p> <p>Décision qui complète la décision 2019-289 en date du 8 octobre 2019</p>
<u>2020-414</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Extension de la piscine les Nautilus – Mission de contrôleur technique – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 relatif au marché de mission de contrôle technique à intervenir avec l'entreprise APAVE NORD OUEST SAS – ZAC de l'Hoirie – Rue du Général Charles Lacretelle – 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX, dans le cadre des travaux d'extension de la piscine « Les Nautilus » de la commune déléguée de Segré, d'un montant de 348.00 € HT, portant le nouveau montant à 9 243.00 € HT.</p>
<u>2020-416</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de la salle de danse au Groupe Milon au profit de l'IME Clairval</p> <p>Conditions : approbation de la convention de mise à disposition au profit de l'IME Clairval - BP 50335 – 14 Rue Gounod, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, de la salle de danse située au Groupe Milon à Segré. Cette mise à disposition est conclue pour les jeudis après-midi de 14h à 15 h 30 (sauf les 4 mars et 6 mai 2021) et se fait moyennant une participation de 5.45 € par heure, charges comprises. La convention est conclue du 7 janvier au 1^{er} juillet 2021.</p>
<u>2020-417</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TRILLOT</p>
<u>2020-418</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée commune déléguée de Segré, section B, Chemin de la Brémaudaie.</p>
<u>2020-419</u>	<p>Objet : Convention de partenariat entre le collège Georges Gironde et la médiathèque de Segré pour l'intervention de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles</p> <p>Conditions : approbation de la convention du Collège Georges Gironde – Route de Pouancé– 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU pour l'intervention en classe de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles. Le contrat prend effet à compter du lundi 25 janvier 2021 et son échéance est fixée au lundi 25 janvier 2021. Le collège Georges Gironde devra s'acquitter de la somme de 160 €.</p>
<u>2020-420</u>	<p>Objet : Convention de partenariat entre le collège St Joseph et la médiathèque de Segré pour l'intervention de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le cadre du prix des Incorruptibles</p> <p>Conditions : approbation de la convention du Collège St Joseph – Chemin de Renier– 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU pour l'intervention en classe de Nadia Coste, autrice jeunesse, dans le</p>

	cadre du prix des Incorruptibles. Le contrat prend effet à compter du lundi 25 janvier 2021 et son échéance est fixée au mardi 26 janvier 2021. Le collège St Joseph devra s'acquitter de la somme de 480 €.																																								
<u>2020-421</u>	<p>Objet : Fixation d'un tarif de location pour le hall du Cargo par Anjou Bleu Communauté</p> <p>Conditions : tarif de location du 24 septembre 2020 pour le point presse annonçant l'arrivée d'INODRY sur le territoire :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Location du hall</td> <td>189.75 €</td> </tr> <tr> <td>Location de 30 chaises</td> <td>15.00 €</td> </tr> <tr> <td>Utilisation de la télévision</td> <td>50.00 €</td> </tr> <tr> <td>Temps passé par le personnel communal</td> <td>28.00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>282.75 €</td> </tr> </tbody> </table>		Montant	Location du hall	189.75 €	Location de 30 chaises	15.00 €	Utilisation de la télévision	50.00 €	Temps passé par le personnel communal	28.00 €	Total	282.75 €																												
	Montant																																								
Location du hall	189.75 €																																								
Location de 30 chaises	15.00 €																																								
Utilisation de la télévision	50.00 €																																								
Temps passé par le personnel communal	28.00 €																																								
Total	282.75 €																																								
<u>2020-422</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre JMD Production et le Parc des Expositions de Segré pour une représentation du spectacle de Vérino</p> <p>Conditions : approbation du contrat de cession entre JMD Production et le Parc des Expositions de Segré pour une représentation du spectacle de Vérino.</p> <p>Le contrat prend effet à compter du vendredi 21 mai 2021 et son échéance est fixée au vendredi 21 mai 2021. Le prix de la représentation s'élève à 12 660€ TTC.</p>																																								
<u>2020-423</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille NOYER-PINEAU																																								
<u>2020-424</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHANCEREUL																																								
<u>2020-425</u>	Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GRAILARD – SAULNIER – Annule et remplace la décision n°2020-39																																								
<u>2020-426</u>	Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SUREAU PROD'HOMME – Annule et remplace la décision n°2020-40																																								
<u>2020-427</u>	Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DENOUE GUILLON – Annule et remplace la décision n°2020-263																																								
<u>2020-428</u>	<p>Objet : Cinéma le Maingué – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021</p> <p>Conditions : à compter du 1^{er} janvier 2021 :</p> <p style="text-align: center;"><u>TARIFS DES ENTREES</u></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>tarifs 01/01/2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif plein</td> <td>7,30 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif réduit</td> <td>6,30 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif – 14 ans</td> <td>4,50 €</td> </tr> <tr> <td>Evènement / ciné-club</td> <td>5,40 €</td> </tr> <tr> <td>Ciné-goûter</td> <td>5,60 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif groupe (+ 20 personnes)</td> <td>5,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chek adulte 2021 (10 places)</td> <td>58,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chek enfant 2021(10 places)</td> <td>45,00 €</td> </tr> <tr> <td>Carte abonné 2021 (7 places)</td> <td>39,20 €</td> </tr> <tr> <td>Carte abonné 2021 (5 places)</td> <td>28,50 €</td> </tr> <tr> <td>Carte Ciné-Club 2021 (7 places)</td> <td>37,80 €</td> </tr> <tr> <td>Chek adulte 2020 (10 places)</td> <td>57,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chek enfant 2020(10 places)</td> <td>45,00 €</td> </tr> <tr> <td>Carte abonné 2020 (7 places)</td> <td>38,50 €</td> </tr> <tr> <td>Carte abonné 2020 (5 places)</td> <td>28,00 €</td> </tr> <tr> <td>Carte Ciné-Club 2020 (7 places)</td> <td>37,10 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket chek adulte 2021</td> <td>5.80 €</td> </tr> <tr> <td>Ticket chek enfant 2021</td> <td>4.50 €</td> </tr> </tbody> </table>		tarifs 01/01/2021	Tarif plein	7,30 €	Tarif réduit	6,30 €	Tarif – 14 ans	4,50 €	Evènement / ciné-club	5,40 €	Ciné-goûter	5,60 €	Tarif groupe (+ 20 personnes)	5,00 €			Chek adulte 2021 (10 places)	58,00 €	Chek enfant 2021(10 places)	45,00 €	Carte abonné 2021 (7 places)	39,20 €	Carte abonné 2021 (5 places)	28,50 €	Carte Ciné-Club 2021 (7 places)	37,80 €	Chek adulte 2020 (10 places)	57,00 €	Chek enfant 2020(10 places)	45,00 €	Carte abonné 2020 (7 places)	38,50 €	Carte abonné 2020 (5 places)	28,00 €	Carte Ciné-Club 2020 (7 places)	37,10 €	Ticket chek adulte 2021	5.80 €	Ticket chek enfant 2021	4.50 €
	tarifs 01/01/2021																																								
Tarif plein	7,30 €																																								
Tarif réduit	6,30 €																																								
Tarif – 14 ans	4,50 €																																								
Evènement / ciné-club	5,40 €																																								
Ciné-goûter	5,60 €																																								
Tarif groupe (+ 20 personnes)	5,00 €																																								
Chek adulte 2021 (10 places)	58,00 €																																								
Chek enfant 2021(10 places)	45,00 €																																								
Carte abonné 2021 (7 places)	39,20 €																																								
Carte abonné 2021 (5 places)	28,50 €																																								
Carte Ciné-Club 2021 (7 places)	37,80 €																																								
Chek adulte 2020 (10 places)	57,00 €																																								
Chek enfant 2020(10 places)	45,00 €																																								
Carte abonné 2020 (7 places)	38,50 €																																								
Carte abonné 2020 (5 places)	28,00 €																																								
Carte Ciné-Club 2020 (7 places)	37,10 €																																								
Ticket chek adulte 2021	5.80 €																																								
Ticket chek enfant 2021	4.50 €																																								

Ticket chek adulte 2020	5,70 €
Ticket chek enfant 2020	4,50 €
Chek Resto du Cœur	3,40 €
Ticket Exceptionnel / Tarif spécial	3,40 €
Supplément 3 D	2,00 €
Tarif cézam	6,30 €
Pass culture / ePass	4,50 €
Ciné-chèque	5,80 €
Collège/Lycée au cinéma	2,50 €
Ecole au cinéma	2,50 €
Orange Cinéday	5,00 €
Tarif gratuit	0,00 €
Fête du cinéma	4,00 €
Printemps du cinéma	4,00 €
Rentrée du cinéma	4,00 €
Vente grande affiche	5,00 €
Vente petite affiche	3,00 €
Opéra	15,00 €
Opéra jeune	10,00 €

TARIFS DES FRIANDISES

		tarifs au 01/01/2021
POP CORN sucré/salé	70 cl	2,50 €
	70 cl en promo	2,20 €
	125 cl	3,50 €
	125 cl en promo	3,20 €
	235 cl	5,50 €
	235 cl en promo	5,20 €
	Seau	5,00 €
BOISSONS	PET 50 cl	1,60 €
	PET 40 cl	1,50 €
	Gourde 20 cl	1,00 €
CONFISERIE sucré	Sachet bonbons	1,80 €
	M&M's 100g	2,00 €
	M&M's 200g	3,80 €
	Twix mini cubes	3,20 €
	Maltesers	2,00 €
	Kit Kat ball	3,20 €
	Kinder (Buono shokobon ou autre)	3,20 €
	Sucette chupas	0,60 €
CONFISERIE salé	Chips Lay's 45g	0,90 €
	Springles 40g	1,50 €

	GLACES	Bâtonnets	2,50 €																								
		Minicups 100 ml	2,70 €																								
		Cream crisp	2,90 €																								
2020-429	<p>Objet : Fixation des tarifs de location pour les salles de réunion Conditions : comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>salles</th> <th>Tarifs 01/01/2021</th> <th>Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salle d'honneur mairie Segré</td> <td>150.00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle du Conseil</td> <td>100,00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle de la Verzée</td> <td>80,00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle des Abeilles</td> <td>60,00 €</td> <td>Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h</td> </tr> <tr> <td>Salle B121 groupe Milon</td> <td>Gratuité</td> <td>Par journée - Associations de la commune</td> </tr> <tr> <td>Salle B121 groupe Milon</td> <td>35.00 €</td> <td>Par journée - Organismes de la commune</td> </tr> <tr> <td>Salle B121 groupe Milon</td> <td>50.00 €</td> <td>Par journée - Hors commune</td> </tr> </tbody> </table>			salles	Tarifs 01/01/2021	Observations	Salle d'honneur mairie Segré	150.00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle du Conseil	100,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle de la Verzée	80,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle des Abeilles	60,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h	Salle B121 groupe Milon	Gratuité	Par journée - Associations de la commune	Salle B121 groupe Milon	35.00 €	Par journée - Organismes de la commune	Salle B121 groupe Milon	50.00 €	Par journée - Hors commune
salles	Tarifs 01/01/2021	Observations																									
Salle d'honneur mairie Segré	150.00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																									
Salle du Conseil	100,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																									
Salle de la Verzée	80,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																									
Salle des Abeilles	60,00 €	Par demi-journée = 8h-12h / 14h-17h / 17h-23h																									
Salle B121 groupe Milon	Gratuité	Par journée - Associations de la commune																									
Salle B121 groupe Milon	35.00 €	Par journée - Organismes de la commune																									
Salle B121 groupe Milon	50.00 €	Par journée - Hors commune																									
2020-430	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Convention de partenariat avec le Secours Populaire pour l'achat de places de cinéma Conditions : approbation de la convention ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le cinéma et le Secours Populaire dans le cadre de l'achat de 60 places de cinéma</p>																										
2020-431	<p>Objet : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LARDEUX-BRETONNIER</p>																										
2020-432	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Site des Mines de Fer de Bois II – Convention avec le SDIS 49 Conditions : approbation de la convention d'autorisation présentée par le SDIS 49 pour l'utilisation du site des Mines de Fer de Bois II sur la commune déléguée de Nyoiseau, en vue d'une réalisation de manœuvre GRIMP. Le contrat prend effet à compter de la date de signature de la convention pour une durée de 5 ans. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>																										
2020-433	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille JURET / BARDE</p>																										
2020-434	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Bail commercial dérogoire avec l'association les Halles de Châtelais Conditions : approbation de la location d'un ensemble immobilier à vocation commerciale d'une surface de l'ordre de 175 m², situé 1 Place de l'Eglise – Châtelais – Segré-En-Anjou-Bleu, sous forme de bail commercial dérogoire. La location prend effet à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin au 31 décembre 2023. Le montant du loyer annuel est fixé à 8 592 euros, payable mensuellement et d'avance</p>																										
2020-435	<p>Objet : Commune déléguée de La Chapelle sur Oudon – Contrat de location d'un distributeur automatique de pain avec la SARL Locatam Conditions : approbation du contrat de location avec la SARL Locatam – 105 rue Delpech – 80000 AMIENS, pour une durée de 12 mois renouvelable, soit du 15 janvier 2021 au 15 janvier 2022. Le montant du loyer mensuel est de 350 € HT.</p>																										
2021-01	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SAVARY</p>																										
2021-02	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOURGEAIS</p>																										
2021-03	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur RAMBURE Antoine Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 14 place de la Mairie, Nyoiseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 35 m², au profit de Monsieur RAMBURE Antoine. Cette mise à disposition est conclue à compter du 5 janvier 2021, pour une période de 6 ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction (maximum 12 ans). Le loyer mensuel est fixé à 310 €.</p>																										

<u>2021-08</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Travaux d’entretien, d’amélioration et d’extension du réseau d’éclairage public – Accord-cadre à bons de commande – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°1 à intervenir avec l’entreprise SPIE City Networks SAS, 1/3 place de la Berline, 93287 Saint-Denis Cedex, pour l’ajout de nouveau prix au bordereau de prix de l’accord cadre à bons de commande pour travaux d’entretien, d’amélioration et d’extension du réseau d’éclairage public sur la commune de Segré.</p>
<u>2021-09</u>	<p>Objet : Contrat avec Matchware pour l’hébergement de Meeting Booster</p> <p>Conditions : approbation du contrat à passer avec Matchware, 35 Rue Servan, 75 544 PARIS. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et son échéance est fixée au 31 décembre 2023.</p>
<u>2021-10</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d’Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MARTIN</p>
<u>2021-11</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d’Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PHILIPPEAU</p>
<u>2021-12</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de caverne dans le cimetière communal – Famille MORINO GALLONE</p>
<u>2021-13</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MAZZOTTI</p>

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse du bien	Références cadastrales
12 rue de Margerie - St Aubin du Pavoil – SEGRÉ	331 D 37 et 616
31 Grande Rue - NYOISEAU	233 AB 185
41 rue de la Lampisterie - SEGRÉ	331 AD 838
21 rue Fernand Rossignol - SEGRÉ	331 AH 168p, 169, 167p, 337
16 bis rue Gaston Joubin - SEGRÉ	331 AC 207
13 rue du Cloteau du Bas - SEGRÉ	331 AK 276
14 rue du Ponceau - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 641
Lieu-dit Le Bois II - NYOISEAU	233 C 158
3 Cour des Jardins - LE BOURG D'IRÉ	037 B 1455
1 rue de Lorraine - SEGRÉ	331 AE 113, 366, 368
14 rue Antoine Paillard - SEGRÉ	331 AE 146
4 rue de Lorraine - SEGRÉ	331 AE 120
6 rue des Quatre Vents - SEGRÉ	331 AK 332
15 rue de Pimodan - LA CHAPELLE SUR OUDON	077 B 11p, 112, 917, 1365p
Allée Beau Soleil - SEGRÉ	331 AL 442
12 rue Haute - NYOISEAU	223 B 83, 84, 136, 137, 138, 140, 141, 459, 460, 229, 462
28 rue de l'Oudon - LOUVAINES	184 B 214, 216, 218, 219
5 rue St Sauveur - CHATELAIS	081 AB 166 et 478
34 rue Ludovic Ménard - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 233
7 rue de l'Alexandrière - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 74
25 rue Georges Bachelot - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 279 et 533
21 rue de la Souveraine - SEGRÉ	331 C 1196
2 rue du Lavoir - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 91
2 rue du Lavoir - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 94
7 Grande Rue - NYOISEAU	233 AB 604
1 rue du Cloteau du Bas - SEGRÉ	331 AK 475 et 481
22 avenue d'Eventard - SEGRÉ	331 AK 477 et 482
22 rue Neuville - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 162
6 rue Fernand Rossignol - SEGRÉ	331 AH 39

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de Monsieur MECHINEAU

« Madame le Maire,

Lors d'un conseil municipal en septembre dernier nous vous avons relayé certaines inquiétudes et préoccupations concernant la délinquance et l'insécurité.

Inquiétudes balayées lors de votre réponse, argumentant que suite à un bilan réalisé, la veille ou l'avant veille, avec la gendarmerie il n'y avait aucun accroissement de la délinquance et de l'insécurité.

La presse titre pourtant cette semaine : « Hausse des violences en 2020 » suite à l'interview du capitaine de gendarmerie, huit gendarmes blessés, 14 cambriolages en plus etc.

Lors du conseil de ce jour nous avons été amenés à élire un second conseiller municipal délégué.

Pouvez-vous aujourd'hui nous dresser un bilan des actions réalisées par le premier conseiller municipal délégué, en charge de la sécurité, Mr André Lefort.? »

2/ Question de Madame BOULLAIS

« Madame le Maire,

Le passage de la fibre dans le segréen et son cortège de coupes violentes ou d'arrachage des haies crée beaucoup d'inquiétudes chez nos concitoyens.

Serait-il possible d'organiser, comme vous l'aviez fait pour la méthanisation, une réunion d'information pour les élus de Segré en Anjou Bleu ?

Réunion d'information sur le rôle des haies, déjà en tant que gîte et couvert pour la biodiversité, mais aussi stockage de carbone, amélioration du micro climat, protection des sols contre l'érosion, amélioration du bilan hydrique, augmentation de la matière organique et de la vie microbienne des sols.

De façon à ce que les élus, une fois sensibilisés, puissent en discuter avec la population et conseiller sur les coupes à réaliser ou non.

Le bocage fait partie de l'identité de notre territoire, il nous semble important de le conserver. »